



# AUX CITOYENS DE SAINT-PIE-DE-GUIRE



## **Nouveau programme de subvention disponible**

Dans le but d'encourager la pratique du sport chez les jeunes de 18 ans ou moins de Saint-Pie-de-Guire, la municipalité est fière d'offrir un programme d'aide financière donnant droit à un remboursement d'un montant maximum de 100\$, par participant, par année, pour toute inscription à une activité sportive.

### **Procédure de remboursement**

Si vous désirez soumettre une demande de remboursement, vous devez remplir le formulaire à cet effet, disponible au [www.stpiedeguire.ca](http://www.stpiedeguire.ca), et le retourner à la municipalité. Vous pouvez également numériser les documents et les transmettre à l'adresse courriel suivante : [info@stpiedeguire.ca](mailto:info@stpiedeguire.ca)

Toute demande de remboursement doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Preuve de résidence
- Preuve d'âge du participant au moment de l'inscription
- Facture (preuve de paiement)

Pour toutes questions concernant ce programme, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au [info@stpiedeguire.ca](mailto:info@stpiedeguire.ca), par téléphone, du lundi au mercredi de 9h à 15h, au 450-784-2278 ou sur notre page Facebook « Municipalité Saint Pie de Guire ».